

8003 - Se nettoyer les parties intimes avec de l'eau (Al-Istindjaa) ou à défaut avec des cailloux (Al-Istidjmar)

La question

Je passe toute la journée à l'école. Je vais aux toilettes sans pouvoir me rendre à la maison pour me nettoyer à l'aide de pierres. Puis-je faire mes ablutions et prier ou faut-il m'abstenir de prier, quitte à le faire plus tard?

La réponse détaillée

Quand on a satisfait ses besoins humains, on doit se purifier des impuretés avec de l'eau, ce qui est plus préférable et plus parfait, ou à défaut à l'aide de tout ce qui est apte à enlever les impuretés comme les papiers toilette, le tissu, les cailloux ou autres.

Les cas de l'élimination des impuretés qui sortent du corps

Cheikh Ibn Ousayyîd (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Quand l'humain a satisfait ses besoins naturels, il se trouve devant l'un de ces trois cas :

Le premier cas : Il se purifie avec de l'eau, ce qui lui est permis à la lumière du hadith de Anas (Qu'Allah soit satisfait de lui) : « Lorsque le Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) allait faire ses besoins, un garçon de mon âge et moi-même lui amenions un seau d'eau en cuir et un bâton à la pointe en fer (canne). Alors, il se nettoyait avec l'eau. » (Rapporté par Al-Boukhari :149 et par Muslim : 271).

La justification : L'élimination des impuretés se fait à l'origine par de l'eau, et comme on l'utilise pour éliminer les impuretés de ses pieds on l'utilise aussi pour se débarrasser des impuretés qui sortent du corps.

Le deuxième cas : Se purifier à l'aide de cailloux (Al Istidjmar), qui est considéré suffisant pour la purification. Ce qui s'atteste dans la parole et la pratique du Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui). Quant à la parole : elle est mentionnée dans cet hadith de Salmane

(Qu'Allah soit satisfait de lui) qui a dit : « Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) nous a interdit de faire *Al-Istidjmar* avec moins de trois cailloux. » (Rapporté par Muslim : 262). Quant à la pratique : elle est indiquée dans le hadith de Ibn Messaoud (Qu'Allah soit satisfait de lui) : « Le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) était allé faire ses besoins et lui avait demandé de lui apporter trois cailloux. Alors, il a pris les deux cailloux et a jeté le crottin et a dit : ceci est une impureté. » (Rapporté par Al-Boukhari : 155).

Il s'y ajoute le hadith de Abou Houreïra (Qu'Allah soit satisfait de lui) qui a dit : « J'ai collecté des cailloux que j'ai mis dans son habillement et je les ai déposés tout près du Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) puis je suis parti. » (Rapporté par Al-Boukhari : 154.)

Ce qui prouve la permission d'utiliser des cailloux pour se purifier.

Le troisième cas : Se purifier d'abord avec des cailloux puis avec de l'eau. Cette pratique n'a pas été rapportée du Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) à ma connaissance. Mais, du point de vue concernant son efficacité, elle assure certainement une parfaite purification. »
Extrait d'*Ach-Charh Al-Moumti'* (1/103-105).

Cela étant, vous n'avez aucune excuse pour ne pas prier à l'heure sous prétexte de ne pas être en mesure de vous purifier avec de l'eau ou des cailloux ou autres car vous pouvez le [faire à l'aide de papier hygiénique](#). Toute personne peut se doter de mouchoirs en papier pour se nettoyer. Il s'y ajoute qu'on ne voit pas dans votre question ce qui vous a empêché d'utiliser de l'eau après avoir satisfait vos besoins naturels, surtout que vous dites : "devrai-je faire mes ablutions ou m'abstenir de prier ?" Ce qui veut dire que vous disposez de l'eau. Vous pouvez prendre de l'eau avec vous aux toilettes pour l'utiliser. Si vous ne le faites pas, vous devez utiliser du papier pour vous nettoyer avant de faire vos ablutions et prier. Car il ne vous est pas permis de retarder la prière jusqu'au terme de son temps.

Et Allah, le Très-Haut, sait mieux.